



Antonio Brucculeri (dir.)

Louis Hauteœur et la tradition classique

Publications de l'Institut national d'histoire de l'art

La perception de l'architecture classique en France au tournant des XIX^e et XX^e siècles : de la mode d'un style décoratif à la reconnaissance d'un patrimoine national

Ruth Fiori

DOI : 10.4000/books.inha.2929

Éditeur : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2008

Date de mise en ligne : 5 décembre 2017

Collection : Panoramas

EAN électronique : 9782917902714



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 31 janvier 2008

Référence électronique

FIORI, Ruth. *La perception de l'architecture classique en France au tournant des XIX^e et XX^e siècles : de la mode d'un style décoratif à la reconnaissance d'un patrimoine national* In : *Louis Hauteœur et la tradition classique* [en ligne]. Paris : Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, 2008 (génééré le 16 mai 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/inha/2929>>. ISBN : 9782917902714. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.inha.2929>.

Ce document a été généré automatiquement le 16 mai 2023.

La perception de l'architecture classique en France au tournant des XIX^e et XX^e siècles : de la mode d'un style décoratif à la reconnaissance d'un patrimoine national

Ruth Fiori

- 1 En choisissant d'étudier les thèmes, les formes et l'esprit de l'architecture classique depuis le XVI^e jusqu'à la fin du XIX^e siècle, Louis Hauteœur proposait une nouvelle lecture de l'histoire de l'art français qui rompait notamment avec celle des rationalistes médiévaux de la seconde moitié du XIX^e siècle. Dégagée de tout concept, la caractérisation d'une architecture classique renvoyait dans son œuvre à l'idée d'un cycle historique sous-tendant toute l'évolution de l'architecture française moderne depuis la Renaissance. Avec les sept tomes de *L'Histoire de l'architecture classique en France* (1943-1957) dont le projet remontait aux années 1920, cette historiographie de l'architecture française moderne s'inscrivait cependant dans la continuité d'un intérêt croissant pour l'art des XVII^e et XVIII^e siècles.
- 2 L'évolution du goût précéda l'approche savante : les arts et la culture de la fin de l'Ancien Régime étaient déjà très appréciés sous le Second Empire dans un contexte marqué par l'admiration de l'impératrice Eugénie pour la reine Marie-Antoinette. Mais c'est surtout sous la III^e République que cette réhabilitation eût des conséquences sur la perception de l'architecture. Ainsi, tandis que l'enseignement portait avant tout sur les périodes de l'Antiquité, du Moyen Âge et de la Renaissance, Henry Lemonnier, titulaire en 1893 de la première chaire d'histoire de l'art à la Sorbonne, consacra une place importante au XVII^e siècle et aux origines de l'art classique¹.
- 3 Le double point de vue de l'histoire de l'architecture et de l'histoire du patrimoine apporte des éléments significatifs de cette appréciation nouvelle qui vit son apogée dans les années 1900. Il s'agit dès lors d'évoquer comment, dans la construction privée,

la mode des styles Louis XIV et Louis XV puis Louis XVI, débouchant sur un véritable courant architectural, prit forme parallèlement aux actions menées à Paris en faveur de la sauvegarde d'édifices français des xvii^e et xviii^e siècles.

Le retour aux styles de l'Ancien Régime dans la décoration des habitations modernes : le témoignage des publications d'architecture

- 4 L'engouement pour les styles de la fin de l'Ancien Régime dans la décoration des habitations nouvelles élevées à la fin du xix^e siècle fut unanimement souligné par les revues d'architecture² :

Parmi les nombreux hôtels que l'on a récemment construit à Paris, non seulement sur la rive gauche, mais encore dans le voisinage des Champs-Élysées et de l'Arc de Triomphe, les exemples empruntés au style français du xvii^e et du xviii^e siècle sont nombreux³.

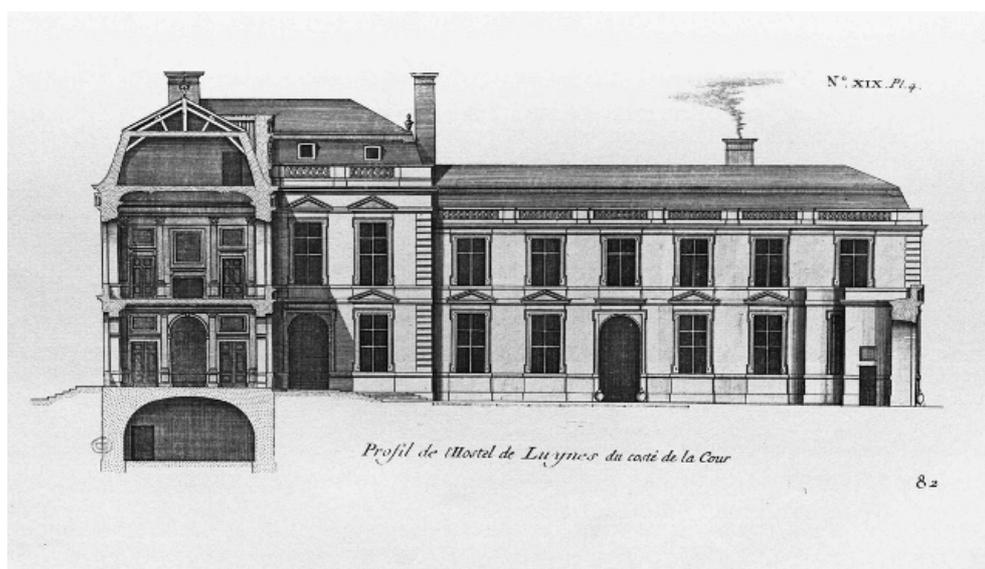
- 5 La référence à l'architecture des règnes de Louis XIV à Louis XVI, allant de l'emprunt au pastiche en passant par la simple évocation, est présentée comme une évolution du goût des architectes et des commanditaires : l'adoption d'une architecture plus sobre et régulière apparaît notamment comme une réaction à la surcharge des pastiches pittoresques de style gothique ou Renaissance. Un article, signalant que « le Louis XIV et un peu le Louis XV [...] sont les styles à la mode dans les quartiers riches et récemment garnis d'immeubles parisiens », évoque ainsi « un renouvellement des simplicités cossues, des rues austères, des nobles proportions caractérisant l'architecture des xvii^e et xviii^e siècles⁴ ». Tel autre constate que « la noble simplicité caractérisant le style français des époques Louis XIV et Louis XV semble décidément primer toutes les recherches mouvementées et coûteuses que comportent les styles imités d'autres époques⁵ ». La création de rubriques consacrées à la décoration des intérieurs s'appuyant principalement sur des exemples empruntés au xviii^e siècle fit écho à cette évolution du goût. Dans la revue *L'Architecture*, « La Distribution des appartements au xviii^e siècle » détaillait ainsi les motifs principaux qui composaient la décoration des riches constructions du xviii^e siècle tout en s'appuyant sur des exemples d'édifices encore existants. Dans une perspective plus concrète, « Le Décor usuel des appartements » publié par *La Construction moderne* proposait de donner les combinaisons nécessaires à la réalisation d'intérieurs de style ancien à partir de matériaux modernes – un salon Louis XV en est le premier exemple, témoignant ainsi du rapport entre l'imitation de ces décors et l'évolution des techniques industrielles⁶.
- 6 Parallèlement à ces rubriques pratiques parurent des rubriques historiques de nature plus savante qui vinrent enrichir la connaissance des édifices français de cette période. Ainsi, la rubrique de *La Construction moderne* rédigée par l'érudit Maurice du Seigneur, « Études sur l'ancienne architecture française. Promenade pittoresque dans Paris » (1889-1892) était consacrée essentiellement aux souvenirs des xvii^e et xviii^e siècles. Elle avait pour pendant dans *L'Architecture* une rubrique sur les monuments décoratifs du xviii^e siècle, dans laquelle l'architecte André Narjoux présentait l'intérêt historique et artistique de différents édifices publics tels que la fontaine de la Grosse-Horloge à Rouen (1732), la fontaine de Jarente à Paris (1783), la porte Guillaume-Lion à Rouen⁷, la fontaine Childebert à Paris (1720-1730) ou encore la place de la Bourse à Bordeaux

(1730). Dans la continuité de ces articles historiques, plusieurs publications accompagnèrent ce renouveau d'attention pour l'architecture classique : la *Décoration des intérieurs du XVIII^e siècle* publiée par l'éditeur de la revue *L'Architecture*, Charles Schmid, et consacrée à la décoration des appartements d'hôtels du faubourg Saint-Germain, fut suivie en 1908 par *Extérieurs et intérieurs du XVIII^e siècle. Architecture et décoration des édifices les plus remarquables de l'époque Louis XVI à Bordeaux*⁸, puis par *La ferronnerie aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Le style Louis XVI fit aussi l'objet en 1907 d'une publication en deux volumes par Paul Planat, le directeur de la revue *La Construction moderne : Le style Louis XVI*, recueil de motifs d'architecture et de sculpture. Il y explicitait clairement le lien entre sa publication et le renouveau d'intérêt pour l'architecture du XVIII^e siècle : « Depuis quelques années on a pu constater, en architecture, un retour très décidé vers le style de la seconde moitié du XVIII^e siècle français, ordinairement appelé style Louis XVI⁹ ». Sa publication répondait alors à une véritable demande, comme il le souligna en 1911 à l'occasion de la deuxième édition en évoquant le renouveau de l'architecture contemporaine issu de cet engouement pour l'architecture de la fin de l'Ancien Régime :

[Cette publication] répondait aux désirs de bon nombre de nos confrères, entraînés [...] vers cette séduisante époque de notre art national qu'on a désigné du nom de Style Louis XVI. Les qualités d'élégance et de charme de ce style ont reconquis dans ces dix dernières années la faveur du public, et ce qui aurait pu sembler d'abord un engouement et un caprice a pris les allures d'un véritable renouveau dans notre architecture actuelle et ne semble pas près de prendre fin¹⁰.

1. Pl. IV « Coupe de l'hôtel de Luynes du côté de la cour (construit en 1650, remanié en 1715, démoli vers 1890) »

Publiée dans Jacques François Blondel, *L'Architecture française. Réimpression exécutée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sous le contrôle de MM. Guadet et Pascal*, chap. XIX, vol. 1, Paris, Librairie centrale des Beaux-Arts et E. Lévy, 1904-05.



INHA, F GT 35.

- 7 L'engouement pour l'architecture du XVIII^e siècle, alors nettement perceptible dans la construction privée, se doubla d'un intérêt notoire pour le contexte de l'élaboration de

cette architecture dont témoignèrent les rééditions de traités et des modèles de l'époque. C'est dans cette perspective qu'il faut replacer la réimpression intégrale en 1904 de *L'Architecture française* de Jacques François Blondel (1705-1774) (fig. 1) par Julien Guadet, connu pour ses *Éléments et Théorie de l'architecture* (1901-1904), et Jean-Louis Pascal¹¹. La réimpression de ce « précieux recueil des plus beaux édifices français des xvi^e, xvii^e et xviii^e siècles¹² », initialement paru de 1752 à 1756, s'inscrivait en même temps dans un mouvement d'attention pour les hôtels particuliers de cette période. Il était en effet la référence la plus citée par les architectes et les érudits qui recherchaient l'état originel de ces anciennes demeures :

Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de voir, aux vieux quartiers de Paris, ces intérieurs anciens presque tous disparus, mais dont le souvenir, resté par dessins ou moulages, est devenu aujourd'hui [...] le classique de l'architecture domestique, le modèle du bon ton fin-de-siècle, il reste encore les traités et recueils d'architecture dont les planches dessinées, quelquefois même gravées par des maîtres comme Jacques-François Blondel, nous ont gardé cette saveur, ce parfum de bonne compagnie artistique qu'on résume en deux mots : élégance et simplicité¹³.

- 8 Une preuve plus frappante de cet intérêt pour les anciens hôtels particuliers combiné à la mode des styles décoratifs des xvii^e et xviii^e siècles peut être observée dans la restauration des intérieurs du faubourg Saint-Germain, par excellence le quartier aristocratique de l'Ancien Régime, que les architectes Parent renouvelèrent dans leur style d'origine :

On sait quelle part considérable les deux frères Parent ont prise à la restauration et à la renaissance du décor intérieur dans les habitations du vieux et noble faubourg. Les clients de ces artistes ont pu revivre, pour ainsi dire, dans les traditionnelles élégances du passé seigneurial. Grâce au talent souple et hardi des Parent, la simplicité cossue et l'ampleur du Louis XIII, du Louis XIV, les raffineries plastiques du Louis XV, les délicatesses un peu mièvres du Louis XVI ont remplacé dans les hôtels vieux ou neufs du faubourg Saint-Germain [...] l'insipide et rectiligne froideur de la Restauration ou les ridicules coquetteries du décor de l'époque Louis-Philippe¹⁴.

- 9 Comme le suggère ce passage, l'adoption de décors et d'une architecture imités des styles de l'Ancien Régime n'était pas seulement une histoire de goût : elle renvoyait pour les commanditaires et riches esthètes à un art de vivre aristocratique que certains cherchèrent à reconstituer par ce biais. Le cas des deux productions les plus connues de l'architecte René Sergent, le château de Voisin, commandé en 1903 par le comte de Fels, et l'hôtel parisien commandé en 1911 par le comte Moïse de Camondo sont les exemples les plus souvent cités de cette reconstitution d'une architecture classique vécue comme référence à un mode de vie¹⁵.
- 10 Après ces exemples de reconstitutions d'intérieurs et d'édifices inspirés de l'architecture du xviii^e siècle, il est dès lors particulièrement éclairant de mettre en parallèle cet engouement pour les styles des xvii^e et xviii^e siècles dans la construction privée avec la réhabilitation des édifices de cette période même, deuxième aspect de cette revalorisation de l'architecture française moderne.

La sauvegarde d'édifices des xvii^e et xviii^e siècles à Paris : l'intégration de l'architecture française moderne dans le champ patrimonial

- 11 À Paris, l'intégration de l'architecture française moderne dans le champ patrimonial s'opéra au tournant des xix^e et xx^e siècles sous l'action de groupements de sauvegarde récemment créés, comme les Amis des Monuments parisiens (1884-1913) et la Commission municipale du Vieux Paris, fondée en 1898. Jusque-là, la Commission officielle des Monuments historiques ne prenait en compte que les édifices antérieurs au xvii^e siècle, et principalement ceux du Moyen Âge et de la Renaissance. En protestant contre les projets de démolition d'édifices représentatifs de l'art des xvii^e et xviii^e siècles, les groupements parisiens ont fortement contribué à leur classement et à leur conservation, signes de leur reconnaissance comme patrimoine. Parmi les nombreux exemples montrant l'intérêt des érudits et des architectes pour les édifices de cette période, le cas de l'hôtel de Rohan, situé dans le quartier du Marais et aujourd'hui rattaché aux Archives nationales, est l'un des plus intéressants (fig. 2).

2. Eugène Atget, photographie de la cour de l'hôtel de Rohan (1706-1708) avec la statue de Gutenberg, Paris, Imprimerie nationale, s.d. [1901].

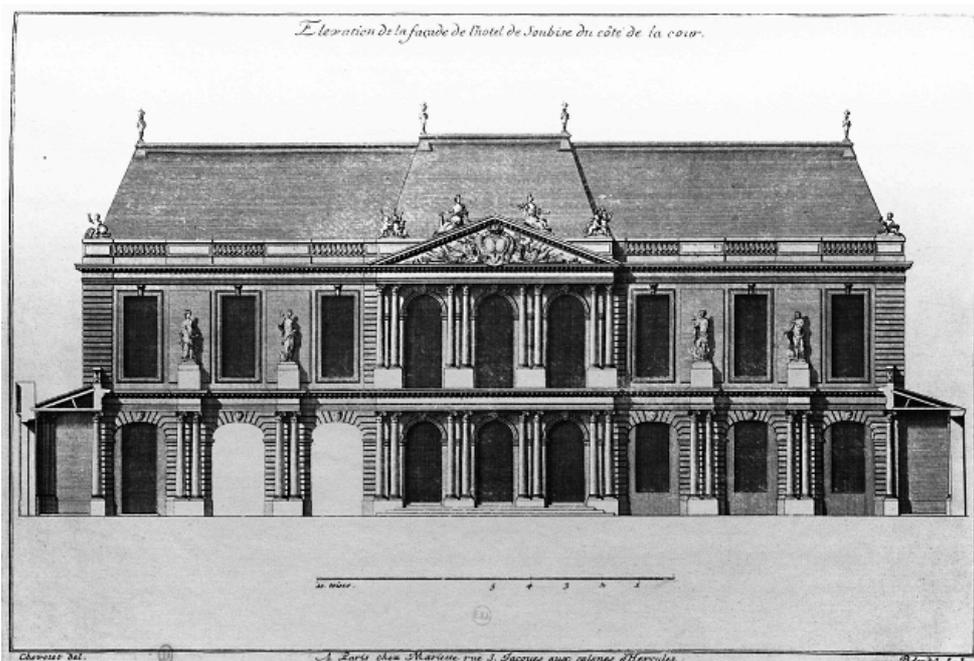


INHA, fonds J. Doucet, cl. n° 4308, photothèque Architecture France II, 280, 32.

- 12 L'hôtel de Rohan fut édifié de 1706 à 1708 pour le futur cardinal Gaston de Rohan par l'architecte Pierre Alexis Delamare, qui construisit l'hôtel de Soubise en même temps (fig. 3). Acheté par l'État au début du xix^e siècle, il fut affecté de 1808 à 1925 à l'Imprimerie nationale. Dans les années 1890, la décision prise par les députés de transférer l'Imprimerie nationale dans le 15^e arrondissement menaça la conservation

de l'hôtel, le projet devant être financé par la vente des terrains. Pour les membres des groupements de sauvegarde, l'annonce de cette vente, officialisée par la loi du 25 mars 1902, signifiait la démolition des bâtiments. Leurs protestations attirèrent l'attention sur ce vieil édifice considéré, par sa façade sobre et simple ornée d'un portail monumental et la riche décoration de ses intérieurs, comme caractéristique des résidences aristocratiques du xviii^e siècle. En 1897, l'architecte Charles Lucas fit paraître dans *La Construction moderne* un article en deux volets dans lequel il attirait l'attention sur l'intérêt décoratif de l'hôtel, « à une époque où une sorte de renaissance du style Louis XIV règne en maître dans la décoration des luxueuses habitations privées comme dans celles des édifices publics¹⁶ ». Dès sa création en 1898, la toute jeune Commission municipale du Vieux Paris réclama la conservation et le classement intégral de l'édifice, mais seul le groupe sculpté des Chevaux du Soleil, qui marquait l'entrée des écuries, fut classé en 1900. Face à l'insuffisance de ce classement, la Commission municipale renouvela en 1901 son vœu auprès du ministre des Beaux-Arts et de l'Instruction publique, démarche à laquelle se joignirent les membres de la Société des Amis des Monuments parisiens et de la Société centrale des architectes. Tous ces textes mettent en avant à la fois l'intérêt des souvenirs historiques se rattachant à l'hôtel (comme l'affaire du collier de la Reine) et les merveilles décoratives qu'il renfermait, comme la décoration du salon des Singes de Huet, les grisailles de Brunetti et le haut-relief des Chevaux du Soleil de Robert Le Lorrain. C'est bien en tant qu'édifice caractéristique de l'architecture classique que celui-ci fut défendu, tel qu'il apparaît dans la pétition de la Société centrale des Architectes : « Par sa construction et par sa décoration intérieure, l'hôtel de Rohan est un exemple fort intéressant et très remarquable de l'art français du dix-septième siècle¹⁷ ».

3. Pl. CXXVI « Élévation de la façade de l'hôtel de Soubise (1705) du côté de la cour, Paris »
 Publiée dans Jean Mariette, *L'Architecture française. Réimpression de l'édition originale de 1727, publiée par les soins, avec une introduction et une table des matières, de Louis Hauteceœur*, vol. 1, Paris-Bruxelles, Van Oest, 1927-1929.



INHA, Fol GT 16 (1).

- 13 En février 1902, le vote des députés relatif à l'aliénation des terrains fit rebondir l'affaire, d'autant que George Berger, député de la Seine et président-fondateur de l'Union Centrale des Arts Décoratifs, avait obtenu l'assurance qu'en cas de démolition de l'édifice, les pièces les plus remarquables des intérieurs seraient transférées au musée des Arts décoratifs. Les partisans de la sauvegarde intégrale de l'hôtel¹⁸ l'accusèrent alors d'en appuyer la démolition afin d'en récupérer les plus belles pièces et le scandale, dénoncé par une campagne de presse, obligea les députés à envisager la conservation de l'édifice¹⁹. En mars 1905, la Commission des Monuments historiques vota à l'unanimité la conservation et le classement intégral de l'édifice parmi les monuments historiques. La loi de 1902 fut abrogée mais le classement ne fut confirmé que le 27 novembre 1924 par arrêté. La réunion de l'hôtel de Rohan à l'hôtel de Soubise et son affectation aux Archives nationales n'eurent lieu qu'à partir de 1927, date du déménagement de l'Imprimerie nationale, comme le réclamaient depuis trente ans les partisans de sa sauvegarde.

4. Les frères Seeberger, photographie de la barrière du Trône (vers 1787), Paris, s.d. [vers 1905].



Médiathèque de l'architecture et du patrimoine/ Archives photographiques, cl. n° 1FS01650 © RMN.

- 14 Un second exemple tout aussi intéressant et significatif de cette réhabilitation de l'architecture française moderne est donné par le cas des pavillons de la place de la Nation. La barrière du Trône, la plus importante des barrières élevées par Claude Nicolas Ledoux entre 1784 et 1787 pour le mur des Fermiers généraux, était composée de deux pavillons à quatre niveaux et de deux guérites surmontées chacune d'une colonne (fig. 4). La demande de démolition ne venait pas cette fois du gouvernement mais des habitants du quartier, qui déposèrent plusieurs pétitions au Conseil municipal. Une première proposition de démolition fut ainsi déposée en juillet 1900, stipulant que ces deux bâtiments « sont d'une architecture lourde, désagréable, ressemblant à de

véritables forteresses qui obstruent l'entrée principale de chacun des deux quartiers [...]»²⁰ ». Sollicitée une première fois, la Commission du Vieux Paris émit un premier avis en faveur de leur conservation. La question fut relancée en 1904, lorsque le Conseil municipal reçut à nouveau une pétition des habitants des 11^e et 12^e arrondissements « demandant instamment la démolition des anciens bâtiments d'octroi, sis place de la Nation, sous prétexte que ces bâtiments ne rendent aucun service, gênent la circulation et n'offrent aucune commodité pour l'habitation²¹ ». Mais les Amis des Monuments parisiens et la Commission du Vieux Paris plaidèrent en faveur de la conservation des cinq barrières restantes²², le rapport de la Commission mettant surtout l'accent sur leur intérêt historique :

On peut ne pas les trouver d'un style agréable, mais on ne saurait refuser de leur reconnaître une allure de puissance et de force vraiment extraordinaire. L'intérêt, d'ailleurs, réside surtout dans le point de vue historique et en raison de la place que tient dans l'histoire de Paris de la fin du xviii^e siècle, la fameuse enceinte dont ils ornaient les portes²³.

- 15 C'est finalement le directeur des services municipaux d'architecture qui assura la conservation intégrale des pavillons de la place de la Nation, en ne donnant pas suite à la pétition des habitants soutenue par les conseillers municipaux. Dans son rapport, il insistait sur l'intérêt historique de ces derniers vestiges de l'enceinte des Fermiers généraux, mais aussi sur l'ensemble décoratif qu'ils formaient avec les colonnes et le square qui alors les entouraient²⁴. La restauration des pavillons fut finalement votée au Conseil municipal, et en 1907 leur classement comme monuments historiques vint consacrer cette mutation dans l'appréciation de l'architecture de la fin du xviii^e siècle. Les lignes annonçant leur classement, parues dans *La Construction moderne*, soulignent bien ce changement de perception qui entraîna l'intégration de l'architecture française des xvii^e et xviii^e siècles dans le champ patrimonial :

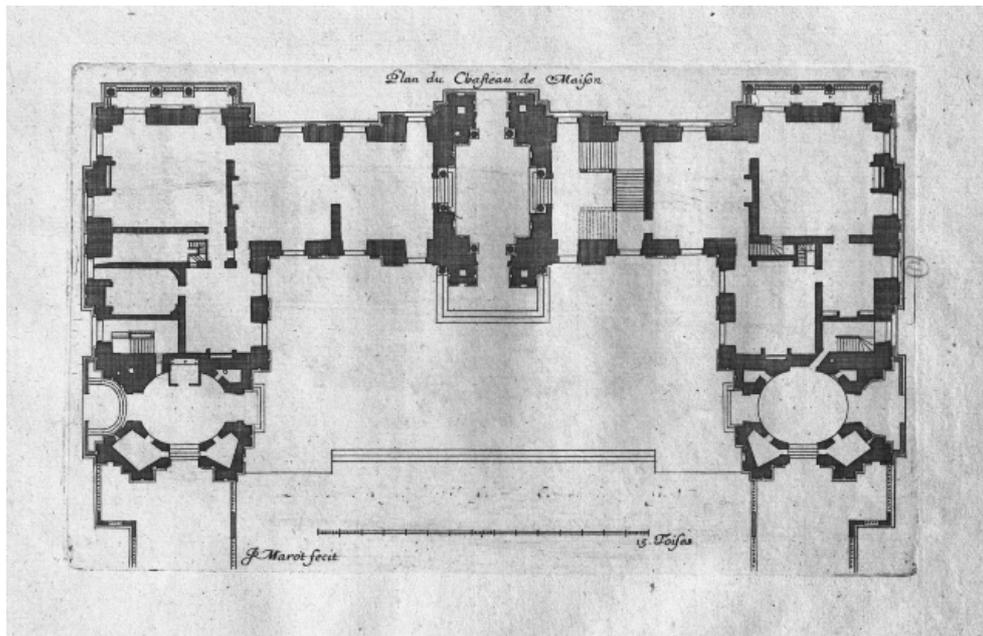
Les deux colonnes du Trône, les rotondes de la Villette et de Monceau, ces vestiges des anciennes barrières, viennent d'être classés monuments historiques, en même temps que l'oratoire du Louvre.

Il fut un temps où les édifices de ce genre étaient l'objet du plus profond dédain. Aujourd'hui les goûts ont complètement changé [...]. En tous cas, puisque tout ce qui se rapporte à l'époque dite de Louis XVI est l'objet d'un regain très vivace d'actualité, il était tout naturel qu'on se décidât à reconnaître que les rotondes, les colonnes, et l'oratoire par surcroît, ne méritaient pas d'être livrés à la célèbre pioche des démolisseurs²⁵.

- 16 L'intérêt porté à Paris aux hôtels de l'île Saint-Louis²⁶ et à l'ordonnance classique des anciennes places royales, la sauvegarde et le classement du château de Maisons-Laffitte en 1905 (fig. 5), comme la restauration du château de Versailles²⁷ sont d'autres indices de cette réhabilitation de l'architecture française moderne dans les années 1900.

5. Pl. XXV « Plan du château de Maisons (1642-1946), Yvelines »

Publiée dans Jean Marot, *Recueil des plans, profils, et elevations de plusieurs palais, chasteaux, eglises, sepultures, grottes, et hostels, bâtis dans Paris et aux environs, avec beaucoup de magnificence, par les meilleurs architectes du royaume*, s.l., s.n., s.d.



INHA, 4 Res 9.

- 17 Il peut dès lors sembler étonnant que cette valorisation d'une architecture d'Ancien Régime ait eu lieu en plein régime républicain, et cela bien après la tentative monarchique des années 1870. Plusieurs éléments peuvent aider à comprendre cet engouement. Cette mode des styles Louis XIV, Louis XV puis Louis XVI doit d'abord être rattachée à un phénomène plus général de retour à la culture classique perceptible dans la haute société. Lié au développement des études historiques propre au XIX^e siècle, ce phénomène reposait sur un intérêt croissant pour l'histoire et les personnages des XVII^e et XVIII^e siècles. Hormis l'architecture, la musique et le théâtre s'inspiraient aussi de l'art de l'Ancien Régime²⁸.
- 18 La poussée patriotique qui suivit la défaite de 1870 et l'exacerbation du nationalisme jusqu'en 1914 peuvent aussi expliquer ce retour à un art considéré comme résolument français et érigé en modèle culturel, dont témoigne également la fortune critique de l'architecte de Louis XV, Ange-Jacques Gabriel²⁹. Si la démarche des groupements de sauvegarde parisiens s'appuyait avant tout sur la prise en compte de l'intérêt historique et/ou artistique des édifices, leurs actions en faveur d'architectures des XVII^e et XVIII^e siècles ne peuvent cependant être détachées du contexte idéologique de l'époque : le questionnement sur l'identité nationale provoqué par la défaite de 1870 puis par les crises qui traversèrent le régime républicain.
- 19 On peut alors voir, dans l'apogée de ce retour à la culture classique qui précéda le conflit de 1914 et qui incluait à la fois la mode des styles Louis XV et Louis XVI, le pastiche d'édifices inspirés du XVIII^e siècle et la préservation d'édifices authentiques de cette période, un symptôme des aspirations de la haute société de la Belle Époque qui voyait dans l'art classique un idéal de valeurs et d'harmonie.

NOTES

1. Après son *Esquisse sur les origines de l'art classique en France au xvi^e siècle* (1895), Lemonnier publia notamment *L'Art français au temps de Louis XIV* (1911) et dirigea l'édition des procès-verbaux de l'Académie d'architecture entre 1911 et 1929. Cf. Antonio Bruculeri, *Du Dessain historique à l'action publique. Louis Hauteœur et l'architecture classique en France*, Paris, Picard, 2007, p. 60-67. Pour l'histoire de l'enseignement de l'architecture pendant cette période, cf. Jean-Yves Tardieu, « Enseigner l'histoire de l'architecture en France : du vieux Trocadéro au nouveau Chaillot », *Revue de l'Art*, n° 156, 2^e semestre 2007, p. 5-9.
2. *L'Architecture, Journal hebdomadaire de la Société centrale des Architectes français*, Paris, Librairie des imprimeries réunies, 1888-1912 ; *La Construction moderne, Journal hebdomadaire illustré : art, théorie appliquée, pratique*, Paris, Dujardin, 1885-1911.
3. « Porte cochère avenue Montaigne », *La Construction moderne*, 29 août 1896, p. 570.
4. « Promenade à Paris et aux environs », *La Construction moderne*, 9 juin 1894, p. 422.
5. « Décor usuel des appartements », *La Construction moderne*, 23 novembre 1895, p. 87.
6. Il était ainsi possible d'acheter la reproduction du décor de Trianon ou de Versailles au mètre en pièces détachées. La généralisation d'un matériau comme le « stuc-pierre » et l'industrialisation de la fabrication des bronzes d'art dont les modèles étaient puisés dans les formes classiques favorisèrent également l'adoption des styles d'Ancien Régime.
7. La Porte Guillaume Lion est actuellement la seule porte de ville qui subsiste à Rouen ; elle fut construite en 1454, reconstruite en 1580 et 1749.
8. Présentation des édifices construits à Bordeaux par les architectes Victor Louis (1731-1800) et Ange-Jacques Gabriel (1698-1782).
9. « Le style Louis XVI », Actualités du 2 novembre 1907, *La Construction moderne*, p. 49.
10. « Le style Louis XVI. Motifs d'architecture et de sculpture par Paul Planat », *La Construction moderne*, 21 janvier 1911, p. 195. Le renouveau auquel il est fait allusion prit forme dans la construction de nombreux édifices de style classique, des copies niçoises du Petit Trianon aux hôtels de luxe de la région parisienne.
11. Les *Eléments et théorie de l'architecture* de Julien Guadet reprenaient le contenu de son cours de théorie professé à l'École des Beaux-Arts. Ces deux architectes pro-classiques professeurs à l'École des Beaux-Arts avaient d'ailleurs dirigés la cabale montée contre Viollet-le-Duc lorsque celui-ci avait obtenu la création d'une chaire d'esthétique et d'histoire de l'art (1864), dans laquelle il y mena des cours sur le développement de l'esthétique au Moyen Âge.
12. Charles Lucas, « L'imprimerie nationale et l'ancien hôtel de Strasbourg », *La Construction moderne*, 9 octobre 1897, p. 17, 6 novembre 1897, p. 62.
13. « Décor usuel des appartements », *La Construction moderne*, 23 mai 1896, p. 398.
14. « Décor usuel des appartements », *La Construction moderne*, 23 novembre 1895, p. 87.
15. Édifié en 1911 en bordure du parc Monceau, dans un style inspiré du petit Trianon de Versailles par l'architecte René Sergent pour y abriter les collections du comte, l'hôtel de Camondo correspondait au projet de recréer une demeure artistique du xviii^e siècle, simulation qui fut poussée jusqu'au détail des encoignures et des espagnolettes. Cf. Michel Stève, *René Sergent et le néo-classicisme 1900*, thèse d'Histoire de l'art sous la direction de Bruno Foucart, Paris IV, 1993 ; Françoise Hamon, « L'idéologie du Néo-Gabriel, 1890-1914 », in *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, Picard, 2004, p. 269-278 ; Gérard Rousset-Charny, *Les Palais parisiens de la Belle Époque*, Paris, Délégation à l'Action artistique de la Ville de Paris, 1990.
16. Charles Lucas, « L'imprimerie nationale et l'Ancien Hôtel de Strasbourg », *La Construction moderne*, 9 octobre 1897, p. 17 ; 6 novembre 1897, p. 62.

17. « Protestation de la Société centrale des Architectes français ... », *L'Architecture*, 12 janvier 1901, p. 9.
 18. Soutenus désormais par le sénateur Eugène Lintilhac et le député Jean Cruppi.
 19. Les revues d'architecture suivirent avec intérêt l'actualité de cette affaire. *L'Architecture* publia ainsi un article qui présentait l'histoire et l'architecture de l'hôtel, illustré de dessins (panneaux décoratifs, façades de l'hôtel d'après les dessins de J.-F. Blondel extraits de *L'Architecture française*) et contenant des détails « inconnus ou ignorés sur cet ancien hôtel du dix-huitième siècle » recueillis auprès du directeur de l'Imprimerie nationale (André Narjoux, « L'Hôtel de Strasbourg. Imprimerie nationale », *L'Architecture*, 12 avril 1902, p. 115).
 20. « L'Ancienne Barrière de la place de la Nation », Nouvelles de *La Construction moderne*, 14 juillet 1900, p. 492.
 21. Conseil municipal de Paris, procès-verbal de la séance du 8 juillet 1904, p. 181.
 22. Sur les quarante-trois pavillons d'origine, il ne reste en effet que la rotonde de la Villette, les deux pavillons de la place Denfert-Rochereau, ceux de la place de la Nation et la rotonde du parc Monceau.
 23. « Rapport présenté par Edgar Mareuse concernant la conservation des pavillons de la place de la Nation », séance du 15 décembre 1904, *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 1904, p. 318-323.
 24. « Conservation intégrale des pavillons de la place de la Nation », séance du 12 janvier 1905 p. 2, *Procès-verbaux de la Commission du Vieux Paris*, 1905, p. 2.
 25. « Monuments classés », *La Construction moderne*, 8 juin 1907, p. 423.
 26. Et notamment à l'hôtel Lauzun qui devait devenir un musée des arts décoratifs du xvii^e siècle.
 27. Pour Versailles, voir notamment Françoise Bercé, *Des Monuments historiques au patrimoine du xviii^e siècle à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000, p. 83-89.
 28. Michel Stève donne l'exemple du théâtre de Monsieur, fondé aux Tuileries en 1789 et recréé en novembre 1910 : les valets de pied, les ouvreuses et les musiciens portaient des costumes de l'époque Louis XVI. Cf. Michel Stève, *René Sergent et le néo-classicisme 1900*, cit., p. 22.
 29. L'insistance sur le caractère français de l'architecture des xvii^e et xviii^e siècles est récurrente dans les publications de l'époque. Dans son *Paris qui reste* (1914), présenté comme un recueil des plus beaux modèles d'architecture sur la décoration d'édifices parisiens, René Colas donne un exemple de cette perception de l'architecture classique comme perfection de l'art français lorsqu'il écrit : « ces hôtels sont le précieux legs d'un passé munificent, raffiné et essentiellement français. » Pour la fortune critique de l'architecte de Louis XV, cf. les articles d'Alice Thomine et de Françoise Hamon dans les actes du colloque *Jacques V Gabriel et les architectes de la façade atlantique*, Paris, Picard, 2004 et la thèse de Michel Stève déjà citée.
-

AUTEUR

RUTH FIORI

Docteur en histoire de l'art, université Paris I, ancienne chargée d'études à l'Institut national d'histoire de l'art